NUMERO DE DOSSIER:

Demande d'installation d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif en Tarn-et-Garonne



Toute installation d'un dispositif d'assainissement non collectif (création ou réhabilitation) doit faire l'objet d'un contrôle par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), afin de protéger la salubrité publique et préserver l'environnement.

Ce formulaire doit être rempli et transmis au SPANC (ou déposé à la mairie concernée par la demande) accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées. Le dossier sera étudié en 2 temps :

- Examen préalable du projet d'implantation et de conception sur la base du présent dossier renseigné, lors d'une visite sur site,
- Contrôle sur site des travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires pour vous aider dans vos démarches, ainsi que le guide à l'attention des usagers sur : www.assainissement-non-collectif.de-veloppement-durable.gouv.fr

Le règlement de service du SPANC est consultable en mairie, au siège de la CCTC ou sur le site internet : www.terresdesconfluences.fr L'attestation de conformité délivrée par le SPANC sera obligatoirement jointe au dépôt du permis de construire.

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC est une exigence de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO (soit 20 Equivalents-habitants), et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Coordonnées du SPANC COORDONNÉES de SINTERVENANTS CCTC 636 rue des Confluences CS 50046 82102 CASTELSARRASIN Cedex tel: 05.63.95.56.00 fax: 05.63.95.56.01 COTC 636 rue des Confluences CS 50046 82102 CASTELSARRASIN Cedex tel: 05.63.95.56.00 fax: 05.63.95.56.01 COORDONNÉES des intervenants techniques Tel: 05.63.95.56.00 Mail: spanc@terresdesconfluences.fr Ouverture au public: lundi et vendredi matin 9h00-12h00

RENSEIGNEMENTS GENERAUX
DATE DE LA DEMANDE :
n° PC si existant :
COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE :
Nom et prénom du demandeur :
Adresse:
Code postal :Commune :
Tél:@
NOM ET PRENOM DE L'USAGER (si différent du propriétaire) :
PARCELLE CONCERNEE PAR LA DEMANDE (si différente de l'adresse du demandeur) :
Adresse:
Code postal :Commune:
Références cadastrales (section et numéro) :
Coordonnées GPS de la parcelle :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Président de la Communauté de communes pour assurer la relation avec les propriétaires, la comptabilité et la facturation. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public. Les données collectées seront communiquées aux seuls agents habilités de la Communauté de communes Terres des Confluences. Les données sont conservées pour une durée initiale maximale de 10 ans, durée reconductible tacitement si le propriétaire reste inchangé au terme de cette période. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpd @cdg82.fr ou vous adresser à : Communauté de Communes Terres des Confluences- 636 rue des Confluences - CS 50046 - 82102 CASTELSARRASIN Cedex - 05.63.95.56.00. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Document élaboré par les techniciens des SPANC du Tarn-et-garonne dans le cadre de la



Les différentes collectivités gestionnaires de SPANC se sont engagées dans cette Charte afin d'assurer une meilleure lisibilité pour l'usager et une cohérence entre les territoires du département.

Cadre éservé au SPANC

Date de la visite :

Personne rencontrée :

	CA	RACTERIS	STIQUES I	OU PROJE	T	F
MISE EN PLACE DE	L'INSTALLATIO	<u>ON</u> :				
S'il est connu, Nom	de l'installateur (en	treprise):				
•						
Adres	sse:					
CARACTÉRISTIQUI	ES DE L'IMMEU	BLE:			Codro réc	ant au CDANG
□ Maissa d/babi					Cadre res	servé au SPANC
☐ Maison d'habitation individuelle : ☐ Résidence Principale ☐ Résidence secondaire ☐ Location Combien de pièces principales* (PP) la construction compte-t-elle?						'accueil :EH
☐ Autre immeub Quel est (quels						solés, etc)
Quelle est la ca	apacité d'accueil de nbre d'Équivalents-	l'immeuble ou n	ombre d'usagers	permanents?	persor	nnes
* Au sens de l'article R111-1 sommeil, par opposition aux				oales» sont définies co	omme étant celles destin	ées au séjour ou au
<u>CARACTÉRISTIQUI</u>	ES DU TERRAIN	<u>:</u>				
Surface totale:	m²	Surface disponi	ble pour l'installa	tion:	m²	
Pente existante:	□< 5%	□de 5 à 10%	□> 10%			
Terrain inondable:	□Oui	□Non	□Ne sais pas			
Existence d'une étude d	le sol spécifique?	□Oui	□Non	N.B.: si oui, l'étude	e devra être jointe au pro	ésent dossier.
DESTINATION DES Les eaux pluviales sero <i>N.B.: si non, une séparation s</i>	nt-elles bien évacue	ées indépendamm	ent des eaux usée	s?		□Oui □Non
PRESENCE D'UN CA	APTAGE D'EAU I	PRIVE (prélèven	nent, puits, forage) à proximité de l'	installation prévue	? □Oui □Non
N.B.: il peut s'agir d'un capta				/ 1	1	□Ne sais pas
Si oui, quel en	est l'usage (consor	nmation, arrosage	e, déclaré en mairi	e, etc) ?:		
N.B.: la création a	tre le captage et l'in d'une installation d'assa a permettra de garantir u	inissement non collec	tif à moins de 35m d'u	n captage <u>déclaré</u> n'e	st possible que lorsqu'i	□Oui □Non l est démontré
SITUATION DANS I Installation prévue dans Installation prévue dans	s une zone à enjeux	sanitaires ?	□Oui ? □Oui	□Non □Non	□Ne sais pas □Ne sais pas	
OBSERVATIONS (voi		_	-	-		t d'installation):
·						
		CADRE RE	SERVE AL	SPANC		

CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION							
TRAITEMENT PRIMAIRE ☐ Fosse toutes eaux N.B.: les ventilations primaire et secondai	Volume:m ³ re doivent être prévues conformément aux n	ormes en vigueur					
☐ Bac à graisses Si oui, volume:							
TRAITEMENT SECONDAIRE							
☐ Tranchées d'épandage		Longueur =m	Largeur =m				
□Lit d'épandage	Surface =m ²	Longueur =m	Largeur =m				
☐ Filtre à sable vertical no	on drainé Surface =m²	² Longueur =m	Largeur =m				
□Filtre à sable vertical dra	ainé Surface =m² Film d'épaisseur ≥ 400	² Longueur =m μm ? □ oui □ non	Largeur =m Géomembrane ? □ oui □ non				
☐Tertre d'infiltration	Haut du tertre :Surface = Base du tertre :Surface =	m^2 Longueur =	Largeur =m				
□Lit filtrant à massif de Z	éolithe Fournisseur:	e	•				
INSTALLATION AVEC D'AU □ Filtre compact □ Filtre	TRES DISPOSITIFS DE TRAIT	EMENT: FILIÈRE AGRÉÉE llture libre	culture fixée □ Autre				
-	plante 🗀 Wile Tostation a cu		culture fixee				
Numéro d'agrément :							
Capacité de traitement (en Équiva	lents-Habitants):EH						
DISPOSITIFS ANNEXES ÉVE Présence d'une pompe ou système Autre dispositif ?	e de relevage ? □Oui □Non S	i oui, emplacement :					
ÉV	ACUATION / REJET	DES EAUX TRAITÉE	S				
□Par infiltration dans le sol en pl	ace						
<u> </u>	que superficiel : communal (sur Moissac et Cas départemental ndre une étude hydrogéologique)	☐ privé mitoye	nal (autres communes CCTC) n □ privé				
	tionnaire joint obligatoirement à la	·	-				
NB : Si un rejet vers le milieu hydraulique superficiel est prévu, une étude de sol peut être demandée par le SPANC (à joindre à la demande).							
	CADRE RESERV	VE AU SPANC					

ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage:

- À informer le SPANC de toute modification de son projet;
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC et conformément au projet validé;
- À informer le SPANC avant le début des travaux (selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC);
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux;
- À procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC. Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées); - À s'acquitter, à réception des factures, des redevances de 175€* pour le contrôle de conception et de 95€* pour le
- contrôle de bonne exécution des travaux (* Sous réserve de la révision des tarifs annuels figurant au règlement de service en vigueur, consultable sur www.terresdesconfuences.fr, et applicable au jour de la réception de la demande de contrôle). ☐ J'accepte de recevoir les documents afférents aux contrôles par voie dématérialisée (art. 32 du règlement du SPANC). Adresse mail: Fait à: Signature : PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER TECHNIQUE Pièces obligatoires: ☐ Plan de situation au 1/25000 ☐ Plan parcellaire ☐ Plan de distribution des pièces ☐ Plan de masse sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle ☐ Autorisation de rejet du propriétaire de l'exutoire (cas d'une évacuation des eaux traitées vers le milieu hydraulique superficiel) Pièces facultatives : ☐ Copie du rapport de l'étude de perméabilité à la parcelle (si réalisée) ☐ Copie de l'étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière (si réalisée) **AVIS DU TECHNICIEN EN CHARGE DU CONTROLE**

□AVIS FAVORABLE : la filière d'assainissement proposée est conforme à la réglementation en vigueur et est adaptée aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des caractéristiques du terrain et contraintes environnementales □AVIS DEFAVORABLE : la filière d'assainissement proposée n'est pas conforme à la réglementation en vigueur et n'est pas adaptée aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des caractéristiques du terrain et contraintes environnementales □AVIS FAVORABLE SOUS RESERVES Nom, prénom du Technicien du SPANC : Fait à Castelsarrasin, le Signature:

LE REPRESENTANT DE L'AUTORITE COMPETENTE DU SPANC

□AVIS FAVORABLE : la filière d'assainissement proposée est conforme à la réglementation en vigueur et est adaptée aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des caractéristiques du terrain et contraintes environnementales □AVIS DEFAVORABLE : la filière d'assainissement proposée n'est pas conforme à la réglementation en vigueur et n'est pas adaptée aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des caractéristiques du terrain et contraintes environnementales □AVIS FAVORABLE SOUS RESERVES

Commentaires :
Fait à Castelsarrasin, le

Par délégation,